

Cette année verra la tenue des 36<sup>e</sup> Foulées du Muguet à Ouistreham Riva-Bella avec notamment la traditionnelle et emblématique Bédouine, course mêlant sable et planche au sein d'un même parcours au cœur de notre belle station balnéaire.

Un bel événement porté par la commune dans le cadre de la politique sportive que nous menons depuis de nombreuses années.

Quel plaisir de pouvoir organiser des événements sportifs sur notre magnifique plage de Riva-Bella ! Chaussez vos baskets et venez nous rejoindre !

Romain BAIL, Maire de Ouistreham Riva-Bella  
Vice-président de Caen la mer Ports, Littoral et Tourisme

## PARCOURS

Cani Cross / Marche nordique / La Bédouine  
6 km                      6 km                      9 km



# LES FOULÉES DU MUGUET

1<sup>ER</sup> MAI  
2025

9H40 : KID CROSS

10H : CANI-CROSS

10H : MARCHE NORDIQUE

11H : ÉPREUVE ENFANTS

11H15 : LA BÉDOUINE



INFOS ET →  
INSCRIPTIONS



[www.ouistreham-rivabella.fr](http://www.ouistreham-rivabella.fr)



# BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

À QUELLE COURSE DESIREZ-VOUS PARTICIPER ? (cocher la case correspondante)

1ère épreuve : 9h40

- Poussins kid cross (2014-2015) - 1km - GRATUITE
- Benjamins (2012-2013) - 2km - GRATUITE

2ème épreuve : 10h

- Cani cross - 6km - Tarif 5€

3ème épreuve : 10h

- Marche nordique - 6km - Tarif 5€

4ème épreuve : 11h

- Enfants, sans classement, bulletin à déposer le jour de la course GRATUITE  
Nés en 2016 et après

5ème épreuve, « la Bédouine » : 11h15

- Minimes - 3km - GRATUITE
- Cadets à Masters - 9km - Tarif 10€ (inscriptions en ligne jusqu'au 29 avril - 16h)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Sexe : M ou F (rayer la mention inutile)

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

N° de licence F.F.A : ..... Club F.F.A : .....

ou

N° de PASS'J'AIME COURIR : .....

Je joins la photocopie de mon attestation de «parcours prévention santé», disponible sur le site <https://pps.athle.fr>

Ces documents seront conservés par la Ville de Ouistreham Riva-Bella.

Je m'engage à respecter le règlement de la course, consultable sur le site internet de la Ville ou au secrétariat le jour de la course.

Date : .....

Signature (des parents pour les mineurs)

## INSCRIPTIONS

1. Inscriptions en ligne avec paiement sécurisé en euros (€) depuis le site Internet [www.ouistreham-rivabella.fr](http://www.ouistreham-rivabella.fr) ou <https://fr.milesrepublic.com/event/foulees-du-muguet-5210> jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 12h. Dès l'inscription effectuée, le participant reçoit un e-mail de confirmation précisant la validité de sa préinscription. L'inscription sera complète dès réception d'un justificatif d'aptitude autorisé et valide ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les justificatifs obligatoires devront être reçus pour le 30 avril à 17h au plus tard. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement intervenant dans le processus de paiement en ligne.

2. Inscriptions par courrier

Seuls, les bulletins d'engagement fournis par l'organisation et correctement remplis accompagnés du règlement\* seront pris en compte pour les inscriptions. Ils seront :

- Envoyés par courrier jusqu'au vendredi 25 avril 2025 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Service des sports, Hôtel de Ville - Place A. Lemaignier - 14150 Ouistreham Riva Bella
- Déposés à l'Hôtel de Ville de Ouistreham Riva Bella au plus tard le lundi 28 avril 2025 à 16h ;

Pour les mineurs, le bulletin d'inscription sera signé des parents ou du représentant légal.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

\*Règlement : En espèce ou par chèque libellé à l'ordre du trésor public.

## CERTIFICATS MÉDICAUX

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants aux épreuves chronométrées donnant lieu à un classement, que ce soit en course à pied ou en marche nordique, sont soumis à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'j'aime courir délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations : -Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
- Pour les personnes majeures : d'une présentation d'un « Parcours de Prévention Santé PPS » qui est un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme. Le parcours de prévention santé est à retrouver au lien suivant : <https://pps.athle.fr>
- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Le questionnaire de santé mineur est disponible sur le site internet de la fédération française d'athlétisme.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical de l'absence de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 1 an.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

## CLASSEMENT/ RÉCOMPENSES

L'ordre d'arrivée de chaque coureur permet d'établir un classement individuel par catégorie d'âge publié à l'issue de chaque course.

« La Bédouine » - Marche Nordique – Cani-cross : 3 premiers coureurs (H/F) du classement scratch seront récompensés. Chaque enfant (Baby-cross / Kid-cross) recevra une médaille sur la ligne d'arrivée.

La valeur et la qualité des lots distribués ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation, les récompenses non retirées le jour de la course ne pourront être réclamées par les coureurs.

En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que la mairie de Ouistreham Riva-Bella collecte et traite vos données personnelles. Elles font l'objet d'un traitement informatisé et ne sont exploitées que par les services municipaux uniquement. Elles ont pour seule finalité de procéder à votre inscription à la manifestation indiquée. Elles sont conservées 2 ans puis détruites. Conformément au Règlement (UE) 2016/679, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, de suppression, d'oubli. (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre DPO : [contact-dpo@ville-ouistreham.fr](mailto:contact-dpo@ville-ouistreham.fr) ou bien adresser un mail à [contactsports@ville-ouistreham.fr](mailto:contactsports@ville-ouistreham.fr) ; Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale.